

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JANVIER 2022 à 15H30**Date de la convocation :** 28 décembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 janvier 2022 à 15h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Bernard LORTON à Stéphane RODIER
Ludovic COMBE à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Membres du Bureau excusés :

Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS DEMANDE DE CONTRIBUTION
--

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de Thiers n° 063-02-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'Anah, Action Logement, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

24

AR Prefecture

063-200070712-20220104-DBC20220104_03-DE
Reçu le 17/01/2022
Publié le 17/01/2022

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de Thiers, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution d'un propriétaire occupant pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Nicolas DUBOT	PO	2 avenue des Limandons	13 272,00 €	précarité énergétique	500,00 €
TOTAL			13 272,00 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de la contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 19

Membres représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

